

DEC162103DR15

Décision portant nomination de Mme Sandra DOVERO aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR5293 intitulée Institut des maladies neurodégénératives (IMN)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 26 octobre 2005 modifié relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de la certification du formateur ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 nommant M. Erwan BEZARD, directeur de l'UMR 5293 intitulée Institut des maladies neurodégénératives (IMN) ;

Vu l'attestation de formation dans le secteur industrie et recherche option relative à la détention ou à la gestion de sources radioactives non scellées et des sources scellées nécessaires à leur contrôle et option sources radioactives scellées, d'appareils électriques émettant des rayons X et d'accélérateurs de particules délivrée à Mme Sandra DOVERO le 30 juin 2016 par la Société de Radioprotection PROGRAY ;

Vu l'avis favorable du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1er : Nomination

Mme Sandra DOVERO, ingénieur d'études, est nommée personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 30 juin 2016.

Article 2 : Missions¹

¹ [Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection,



Mme Sandra DOVERO exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

indiquer les relations de la PCR avec ce service. Le détail des missions, du temps et des moyens mis à la disposition de la PCR sont à préciser dans une annexe. Si plusieurs PCR sont désignées, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser]

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de Mme Sandra DOVERO sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Talence, le 12 septembre 2016

Le directeur d'unité
Erwan BEZARD

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Gaëlle BUJAN

Visa du directeur général des services de l'Université de
Bordeaux
Eric DUTIL